

- élargissement et approfondissement de la coopération internationale pour protéger l'environnement, accroissement de l'efficacité d'une telle coopération et adoption de mesures qui pourraient constituer la réponse appropriée aux risques que présentent les problèmes d'environnement; la convocation, en 1992, d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement faciliterait la réalisation de ces objectifs;
- mise au point d'une coopération régionale dans l'Arctique dans les domaines de la science, de l'écologie, de l'économie et de la culture, et organisation d'échanges parmi les populations autochtones vivant dans les régions nordiques des États de l'Arctique;
- large coopération des États en vue d'adopter des mesures efficaces et conformes au droit international pour mettre fin au terrorisme international;
- une meilleure interaction pour enrayer certains problèmes mondiaux tels que le trafic des stupéfiants;
- une recherche constructive et imaginative de solutions aux problèmes de la dette auxquels sont confrontés les pays en développement, en reconnaissant que le fardeau de la dette que supportent ces pays est une entrave à leur développement économique.

Le Canada et l'Union soviétique, conscients de leurs responsabilités en tant que membre de la communauté internationale, ont déterminés à oeuvrer de manière active, au plan bilatéral de même qu'avec d'autres États, à la réalisation de ces objectifs ainsi que d'autres.

## VI

Le Canada et l'Union soviétique considèrent que leurs liens et contacts bilatéraux, y compris le dialogue politique, s'intègrent dans un plan plus large qui consiste à passer de relations internationales conditionnées par la tension à des relations fondées sur la coopération,